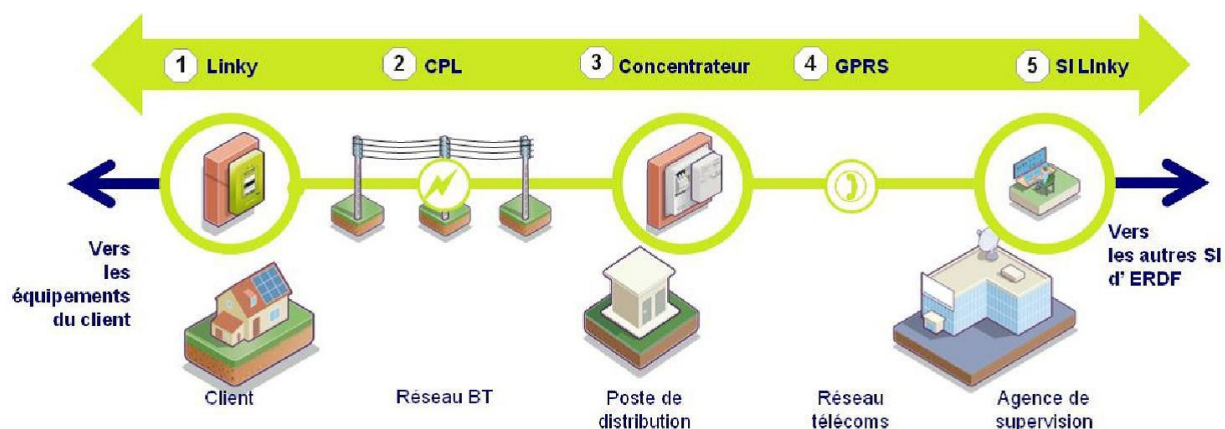
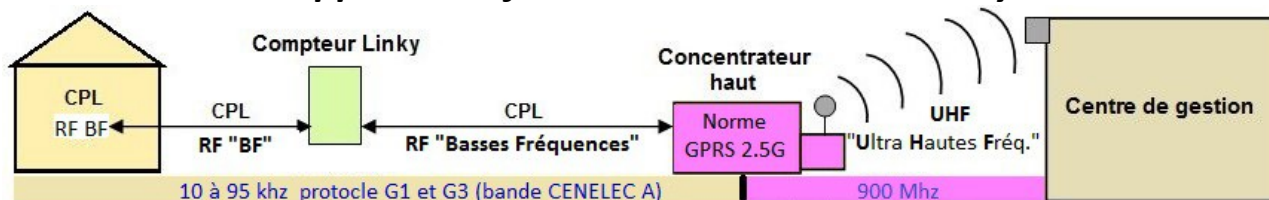


REALITE ET TEMOIGNAGES SUR LE DEPLOIEMENT DU LINKY

PREAMBULE :

Rappel sur le fonctionnement du CPL Linky



Le compteur « Linky » :

Dispositif de comptage interactif communiquant dans les deux sens vers le « concentrateur » en utilisant le Courant Porteur en Ligne (CPL) au protocole G3 (le G1 étant aussi utilisé) sur la bande CENELEC A, correspondant respectivement à la plage de fréquence 10 khz à 95 khz (dans ses extrémités, c'est à dire *bande de garde incluse*) pour un débit utile d'environ 20kb/s (pour un débit théorique maxi de 300kb/s), cela correspond à la bande dite Basse Fréquence (BF ou LF en anglais) globalement (l'application débutant plutôt à partir de 30 khz).

Les systèmes CPL fonctionnent par transmission de signaux radiofréquences sur des lignes de puissance utilisées pour la distribution de l'électricité.

*Ces lignes de puissance n'étant pas conçues pour la transmission de signaux à débit binaire, les signaux CPL sont susceptibles de brouiller des services de radiocommunication notamment.**

**(Source on ne peut plus officielle : Union Internationale des Télécommunications (Genève) – Secteur des Radiocommunications – Rapport UIT-R SM.2158-3 du 06/2013)*

Le propre constructeur de Linky, William Hosono, directeur Europe de la société Itron, a reconnu de façon très honnête que **le CPL ne s'arrête pas au compteur et se diffuse dans tout le logement**, lors du débat "éco" de Sud-Ouest, le mercredi 2 mars 2016 à la Cité Mondiale de Bordeaux.

Cette bande de fréquence (BF) a la propriété naturelle de se propager plus facilement en « onde de sol » sur de longues distances, quelque soit son unité de puissance utilisée.

Quand à ceux qui pensent qu'une fréquence élevée veut dire qu'elle est plus puissante qu'une fréquence basse, je leur conseil vivement d'étudier le domaine de la radioélectricité. Tout comme pour d'autres fréquences, une exposition à long terme de ce type d'émission, qui plus est « en ondes pulsées » (fondamentalement plus nocive pour le vivant qu'une transmission analogique) reste « potentiellement cancérigène » par l'OMS (2011) ; bien que cela ne soit pas nouveau pour bon nombre de scientifiques et de spécialistes de la santé du Monde entier. Le câblage domestique n'étant pas adapté dans la grande majorité des cas pour y faire circuler des radiofréquences, ce câblage se comporte comme une antenne géante rayonnant les champs électriques et magnétiques (électromagnétiques), on dit alors que le CPL devient radiatif.

Par ailleurs, comme pour tout émetteur de radiofréquences, des fréquences dites « harmoniques » se retrouvent bien souvent présentes sur le spectre radioélectrique. En plus des limites de fréquences définie et exploitées par l'application du CPL ces fréquences supérieures pourraient se retrouver, rayonnant également, sur le réseau domestique de manière plus ou moins différente en fonction de chaque installation individuelle.

Quand à la modulation utilisée par le CPL du Linky en **G3**, le choix du mode OFDM a la particularité d'avoir un débit supérieur au G1 mais surtout d'offrir une plus grande robustesse et un temps de réponse amélioré. La particularité de cette modulation se fait par des ondes pulsées (pertinente pour le vivant) et a l'avantage de travailler en multi-fréquences. Le **G1** utilisant deux fréquences bien définies **en modulation S-FSK par ondes pulsées également**. Les deux protocoles présentent néanmoins les mêmes inconvénients en terme de brouillage radiofréquences et de problème sanitaire.

Dans un maillage « communal », certains compteurs Linky étant trop éloignés des concentrateurs, certains d'entre eux se comporteront en compteur dits « Maître » relayant de fait davantage de transmissions vers le concentrateur de « quartier » des compteurs situés en aval de ce maillage. De plus, l'opérateur ErDF pourra à distance modifier le microprogramme du logiciel CPL (firmware).

*Par ailleurs, le présent document ne fait que survoler le « concentrateur » qui lui communique avec le SI **directement par ondes hertziennes dans la bande des 900 Mhz** (norme GPRS 2.5G) UHF avec un débit utile compris entre 17 et 50kb/s (pour un débit théorique de 170kb/s). Il utilise le réseau GSM existant de la même manière qu'un téléphone mobile (un coût financier sans doute important si chaque concentrateur équivaut à un terminal GSM !), à ceci près qu'il est sensé communiquer de manière régulière **rajoutant un champs électromagnétique supplémentaire et plus important grâce à son antenne extérieure, améliorant ainsi ses performances.***

TEMOIGNAGES

FINANCIER:

(CPL mis en service ou pas !)

Des cas avérés sur Auchy-les-Hesdin (62) ; à peine installés il y a eu des cas de disjonction, dû au fait que le compteur Linky ne tolère plus les crêtes de puissances, invitant ainsi (pour ne pas dire obligeant) le client à basculer sur un palier d'abonnement supérieur, et ce sans changer ses habitudes et donc sa consommation en kwh. Un palier supérieur va forcément induire une augmentation de la facture finale.

COMMENTAIRE D'UN INTERNAUTE ET CE N'EST QUE LE DÉBUT !

Hier on vient de poser le nouveau compteur Linky (triphase) dans mes entrepôts, jusqu'à présent tout allé bien depuis des années et depuis l'installation le compteur n'arrête pas de se mettre en sécurité en m'indiquant que je dépasse la puissance autorisée alors que seulement quelques néons et un petit compresseur sont en fonctionnement. J'ai tout de suite demandé à l'installateur si il n'y avait pas un mauvais branchement il m'a était répondu, sans vérification, que non et qu'il fallait me mettre en rapport avec le fournisseur d'énergie. Tout me laisse à penser qu'il y a une sombre magouille derrière tout cela pour revoir les puissances et vous inciter à modifier vos abonnements. Si quelqu'un à des idées ou des infos.....

Marc

De nombreux autres cas similaires en France ...

"Pour EDF/ERDF avec le Linky 1 KWh = 1 KVA, c'est pour cela que des dizaines de milliers de possesseurs de systèmes de comptage connectés numériques Linky ont été obligés de souscrire un contrat supérieur, le montant de l'arnaque est colossal.

(...) Concrètement EDF/ERDF ne facture plus l'énergie active (kWh), mais l'énergie apparente pour ses contrats et c'est de facto une augmentation de 15 à 25 % suivant les ménages qui n'y voient que du ... Bleu !

Il faut savoir que depuis toujours pour les particuliers une majoration du prix du KWh était appliquée pour compenser la perte engendrée par l'énergie réactive, en conséquence maintenant les consommateurs avec le Linky paient une deuxième fois, c'est l'escroquerie !"

<http://mediascitoyens-diois.info/2015/12/les-nouveaux-compteurs-edf-une-escroquerie-etendue-a-35-millions-de-foyers-dans-les-5-ans/>

Une petite note d'information d'un confrère radio-amateur (f6gia) concernant la méthode de calcul du nouveau compteur Linky:

Je cite:

"Vous n'êtes pas sans savoir qu'ErDF a décidé de remplacer tous les compteurs électriques, afin de pouvoir "gérer" votre consommation, voire de couper votre ligne (délestages en heures de pointe, impayés), et surtout modifier (ils ne le chantent pas sur les toits) l'unité de facturation qui était le kW en kVA qui prendra en compte le déphasage qui peut être important, produit par certains appareils, presque tous en fait. Car malins, ces gens sont allés jusqu'à faire supprimer les anciennes ampoules résistives sans déphasage sous prétexte d'un rendement décevant et de pousser à l'obligation d'utiliser les ampoules fluocompactes (déphasage phi de 0.6), les lampes à leds et autres, produisant toutes un déphasage important, puisque possédant un circuit selfique comme

un petit transformateur ou une self d'allumage.

...ce qui nous amène à cette réalité, l'abonnement souscrit sera certainement trop petit pour la consommation de certains foyers, je m'explique; un vieux compteur pouvait tolérer des pics sans réagir, alors qu'avec le Linky la sanction sera immédiate: coupure, ce qui poussera nombre d'utilisateurs à passer à la tranche supérieure avec la tarification associée. A prévoir aussi sans doute des frais de changement de puissance."

Au plan national, l'UFC Que choisir dénonce sans ménagement le fonctionnement de l'appareil : « 15 millions de foyers risquent d'être pénalisés par le compteur Linky, qui va faire disjoncter le budget des consommateurs ».

Et les prochaines factures liées à ce changement de compteur sont à peines établies !

Vidéo:

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_Clip_Abonnement/

INCIDENTS :

(CPL déployé sur le réseau domestique la plupart du temps)

Des risques de pannes :

EDF dégage également sa responsabilité et celle d'ERDF en cas de pannes chez des particuliers provoquées par le Linky. Ce sera donc au client de prouver que ces pannes ont été causées par le Linky. Des pannes répétées d'ordinateurs et de téléviseurs ont déjà été constatées dans des logements équipés de compteurs Linky. Chez des commerçants ces pannes ont touché le matériel professionnel, la réparation a été faite à leurs frais.

Ces risques techniques importants sont majorés par la fragilité du matériel électronique face aux circonstances exceptionnelles (CPL injecté sur le réseau domestique), comme l'ont démontré les incendies qui se sont déclenchés, lors de la canicule de début juillet 2015, là où les travaux de déploiement du Linky dans les transformateurs avaient déjà commencé : Bretagne, Pays-de-Loire, Nord et région Lyonnaise. Dans certains cas, il a fallu plus de 12 heures pour rétablir le courant.

Témoignages extraits du collectif ariégeois: Touche Pas à Mon Compteur – 09 (Ariège)

Que l'on peut aussi retrouver en podcast sur Radio Transparence (Ariège):

<http://www.radio-transparence.org/podcast/touche%20pas%20a%20mon%20compteur/touche%20pas%20c3%a0%20mon%20compteur%2003.mp3>

Mirelle Melli est notamment venu témoigner au cours de cette émission, d'une installation forcée (non annoncés, les installateurs sont entrés sur sa propriété sans son accord, et le changement du compteur lui a causé une panne de chauffage : un radiateur foutu et son thermostat bloqué à 15° depuis 10 jours – ERDF, prévenu et rappelé plusieurs fois, dit qu'ils ont fait le nécessaire, et qu'elle sera dépannée – pas de changement à ce jour ...

D'autres personnes ont témoigné lors de réunions à l'Equitable ou au téléphone : abonnements à augmenter, ou « système D » : on éteint la chaudière pour faire tourner la machine à laver sans que ça disjoncte... Relais de chaudière cassé lors du changement de compteur, remplacé par ERDF, mais avec l'annonce « qu'il sera facturé ». Ampoules qui s'allument et s'éteignent toutes seules, etc...

Témoignage, rédigé en novembre 2015, d'une personne chez qui le compteur Linky a été installé en 2013 sans autorisation préalable (mail envoyé à Annie Lobé) :

1/ Il s'agit bien d'un Linky car le modèle est identique à celui jaune vert qui circule sur internet et son nom Linky figure en toutes lettres sur sa façade.

2/ Depuis la pose de ce compteur, nous avons enregistré plusieurs coupures d'électricité : avec un fusible qui saute (il commande le réfrigérateur, la télévision, la cafetière et la lumière de ces 2 pièces) et parfois même le disjoncteur, nous n'avons jamais eu ce problème auparavant (achat de notre maison en 2001 et tableau électrique entièrement refait aux normes), nous avons dû faire venir un électricien qui a rajouté un module.

Depuis, nous avons moins de coupures de ce type, mais il y en a encore « panne générale : plus d'électricité du tout dans la maison, mais disjoncteur ok, cela fait la cinquième fois en deux ans.

Nous avons à chaque fois contacté EDF qui nous a fait sortir sur le trottoir pour vérifier le compteur et qui nous a annoncé que nous devrions souscrire un abonnement plus élevé en puissance car c'était la raison pour laquelle nous avions ces coupures générales à répétition, or nous n'avons aucun appareil supplémentaire depuis notre emménagement.

Le 15 octobre 2010 à 18:39, par Alain du 37

J'ai le nouveau Linky depuis quelques semaines et je vous confirme que sur une installation triphasée cet appareil ne fonctionne pas du tout.

Même l'équilibrage des phases n'y fait rien, le disjoncteur saute dix fois par jour. ERDF et EDF se renvoient la balle gentiment avec un service clients déplorable, je vais devoir repasser en monophasé et l'intervention d'EDF est à ma charge, comme celle de mon électricien.

En outre ce compteur ne sert à rien à l'utilisateur et ne produit aucune économie.

Le seul intérêt reste pour ERDF qui se moque bien de ses clients en les invitant à contacter EDF (société privée mandatée par ERDF) a reconnu que le Linky ne marchait pas et posait de très gros problèmes.

Le service Clients d'EDF reconnaît également être submergé de réclamations clients.

En synthèse : on vous détraque votre installation et ensuite on vous envoie la facture pour effectuer les réparations, cette situation est tout à fait scandaleuse.

Un malheureux usager du 37 qui est en panne intermittente depuis 3 semaines et qui se serait bien passé du Linky.

En octobre 2014, dans un pressing de la région parisienne, la table à repasser professionnelle est tombée en panne le jour-même de l'installation du nouveau compteur Landis + Gyr 600 € de réparation pour la commerçante...

Trois semaines plus tard, c'est son fer à repasser professionnel qui tombait en panne. La commerçante, prenant sa retraite deux mois plus tard, n'a pas remplacé son fer professionnel, elle est allée chez Darty acheter un nouveau fer.

D'autres sont tout le temps chez Darty pour faire réparer leur ordinateur et leur télévision qui sont toujours en panne, sans que le SAV de Darty ne comprenne pourquoi : ils habitent une HLM à Bagneux (92) et ont sur leur pallier trois compteurs Linky et trois concentrateurs (éléments de l'architecture Linky).

Actuellement, à Bondy et Montreuil (93), dans des maisons non équipées de Linky ... Depuis que les maisons voisines sont équipées de Linky ... Ordinateurs et télévisions s'éteignent tout seuls !

À Paris dans le 11ème, où la pose du Linky a officiellement commencé ... Un lave linge a récemment rendu l'âme, le réparateur a diagnostiqué un problème dans les circuits. Et le détecteur d'incendies se déclenche inopinément alors que l'appartement n'est pas lui-même équipé de Linky ! Pourquoi même des logements non équipés de Linky ont-ils des problèmes électriques dès lors que le Linky est installé dans le voisinage ?

Parce que les appareils électriques sont conçus pour fonctionner avec la fréquence de 50 Hertz (basse fréquence), alors que le Linky injecte, dans les circuits et dans les appareils, des radiofréquences (63 à 74 kilohertz /protocole G1 ou de 10 à 95 khz protocole G3).

Plusieurs cas d'incident avérés sur la domotique au protocole x10:

<http://www.touteladomotique.com/forum/viewtopic.php?f=25&t=4933>

Sans compter les, déjà depuis 2010 durant la phase de test, très nombreux cas de perturbations où le CPL pollue le matériel « Hi-Fi » (fréquences acoustiques de Haute Fidélité) amenant les amateurs de musique (mélomanes ou pas) tout comme les artistes à tenter de prendre des mesures pour limiter ses désagréments.

SANITAIRE :

(**effets à court terme CPL déployé**, pour le moyen et long terme pas encore assez de recul, se rapprocher des scientifiques et spécialistes de la santé aussi avec le rapport alarmant de l'OMS):

Problème de responsabilité en matière d'assurance :

L'ensemble des compagnies de réassurances exclut la prise en charge en Responsabilité Civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques.

Par ailleurs, dans ses contrats, EDF indique : « *L'installation électrique intérieure du client commence aux bornes de sortie du disjoncteur de branchement. Elle est placée sous la responsabilité du client.* » En cas d'incendie électrique, il existe donc un vide juridique en ce qui concerne la responsabilité en matière d'assurance.

"Contrairement à ce que prétend ErDF, le CPL ne s'arrête pas au compteur et se diffuse dans tout le logement. Cette donnée cruciale a été reconnue, de façon très honnête, par le propre constructeur de Linky, William Hosono, directeur Europe de la société Itron, lors du débat "éco" de Sud-Ouest, le mercredi 2 mars 2016 à la Cité Mondiale de Bordeaux" !

Il est aussi important de rappeler, qu'une personne ne présentant pas d'hypersensibilité particulière aux champs électromagnétiques peut être prédisposée ou amenée à développer celle-ci à l'avenir durant un temps d'exposition prolongé, combien même sa source puisse telle être de faible intensité.

Témoignages extraits de la Ccyberaction N° 775 : Non au compteur LINKY : un non-sens économique, écologique et sanitaire

<http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/compteur-linky-sens-economique-eco-1084.html>

*Daniel, je rappelle que la dame de Toulon devenue EHS 3 jours après la pose du Linky dans son immeuble alors qu'elle était en pleine forme, c'est une preuve de sa dangerosité! peu importe tous ces détails techniques QUI NOIENT LE POISSON !
Mais QUI sers tu donc ??? !!!*

nathoumotte

08/03/2016 – 22:29:01

Exact Hélène, un témoignage d'une amie de NICE déjà EHS, propriétaire de son appart dans une résidence et malgré UNE LETTRE RECOMMANDÉE à EDF, elle n'a pas pu empêcher l'équipe de poseurs de mettre en place le nouveau compteur il y a quelques jours. Elle se voit réduite à fermer le compteur et s'éclairer à la bougie...Une autre amie à Toulon, ils l'ont installé dans sa résidence et pas chez elle (elle avait fait la lettre), et 3 j après elle est devenue EHS ! C'EST L'EUROPE QUI OBLIGE EDF AUX COMPTEURS COMMUNICANTS ! en sortir ???

nathoumotte
02/03/2016 – 13:49:44

A MR danielars

Quand on avance ses arguments aussi catégoriques et orientés, on se présente
Quel lien avez-vous avec ERDF ?

J'ai travaillé dans l'amiante étant jeune, sans protection, et on me disait que l'amiante n'était pas nocive (protection d'intérêts financiers...): résultat, j'ai de l'asbestose, des plaques pleurales, des nodules et un cancer du poumon, conséquence de mon travail directement au contact de l'amiante.

Je suis porteur d'une pile cardiaque (pacemaker) et je dois éviter toutes les ondes : je ne dois pas passer devant un micro-ondes, je ne dois pas téléphoner de l'oreille gauche, je dois éviter les portiques de magasins et d'aéroports,etc...

Vous comprendrez donc aisément ma réticence à installer ce type de compteur tant que vous ne fournirez pas de preuves qu'il est non toxique pour l'organisme.

CIRRUS29

CIRRUS29
29/02/2016 – 09:53:06

Bonjour, le Linky m'a été installé le 28/1/16 et depuis je suis prise de picotements électriques, trouble de la vue, dessèchement de la peau et des yeux, maux de tête et passe de mauvaises nuits. Ma vie est devenue infernale. Avant de connaître votre existence, j'ai fait des courriers en RAR à la Mairie et ERDF. Mais seul ERDF a répondu négativement à ma demande de remettre l'ancien compteur. Je suis un traitement à base de chimiothérapie suite à un cancer du sein et vu les désastres à venir provoqués par Linky je suis très inquiète non seulement pour moi, mais pour tous les Français. J'espère que vos efforts seront récompensés. Bien cordialement

Muriel06
16/02/2016 – 11:10:54

Ma sœur vit un enfer depuis qu'on lui a changé son compteur pour le LINKY. J'ai un cancer de la moelle osseuse et suis un lourd traitement de chimiothérapie. Il est hors de question que l'on me change mon compteur. Je ne veux pas vivre l'enfer que vit ma sœur qui est également sous chimio.

Sitôt le compteur changé, elle a ressenti des douleurs terribles dans tout le corps' une honte de "foutre en l'air" la santé des gens, déjà bien affaiblis par la maladie. Je tiens à prévenir les personnes qui, comme moi sont sous chimio. J'espère que le nombre de pétitions aura raison de nos requêtes. Cordialement

Den06700

15/02/2016 – 19:44:04

Bonjour à tous, Je possède malheureusement UN COMPTEUR LINKI chez moi. Je ne sais pas si sa viens de ce l'à, je viens d'être opérer du cœur à deux reprise. Je constate que depuis que se compteur à été installer que mes problème de santé se sont dégrader, que les chargeur des différents appareils électrique et électronique que j'ai en ma possession sont HS régulièrement, même le chargeur de mon véhicule électrique à rendu l'âme, d'après le constructeur du véhicule se n'est pas normale, après discussions avec d'autre personne de mon entourage qui ont le même type de véhicule ils n'ont pas eu à déplorer se type de problème, en revanche il ne sont pas équiper du compteur LINKI et habites la même région que moi.

Juste pour vous dire que si le gouvernement continue à développer se type de saloperie, nous allons tous mourir prématurément, alors que d'autre technologie comme la fibre optique peuvent être utiliser.

les politiciens sont bien aux courant de ce problème car cher eux il sont dans des endroit ou l'émission des ondes pulser ne dépasse pas 20 mv/M, de qui se moque ton, le plus belle exemple et que les scientifiques charger de prouver que les ondes électromagnétique ne sont, sois disant pas néfaste pour la santé, ce sont c'est même personne qui sont employer par les sociétés de radio téléphonie, comment voulez vous être juge et partie??, de qui se moque t'ont!!!, alors que le président d' ORANGE vie à un endroit ou les ondes électromagnétique ne sont que très faible et qu'il interdit à c'est enfants de se servir de portables, de tablettes ou de Wifi.

Dernièrement nos entreprises nous demandent à ce que l'information sois transmise de plus en plus vite pour des raisons de prestation de service, pour faire plus de bénéfice encore, car sous le couvert du respect des clients qui sont, sois disant de plus en plus exigent et presser, nous devrions subir des technologie, comme la 4G, le Wifi, le Bluetooth, le LINKI. ne croyez vous pas que trop d'ondes ne finisse pas nous rendre fous.

Expliquer aux gens pourquoi la Suisse et la Belgique on limiter la puissance des ondes électromagnétiques et que notre ministre de la santé ne s'est pas battue pour ce même principe devant l'assemblée nationale pour qu'un texte de lois soit adopter sur se sujet l'imitant cette puissance, la seul réponse que nous avons eu c'est que techniquement c'est Irréalisable, mais vraiment de qui se moque t'ont, pour inventer des saloperies pareil, et pour enrichir toujours les même, les lobbies sont là.

Juste le dernier mot de la fin. La crise à été créer de toute pièce, comme les nouvelles technologies, et les gagnants à la finale de c'est institution serons aussi malade que nous et quand la base de la pyramide s'écroulera il n'y aura plus rien, car a force de nous micro onder la figure, et la planète; sa n'empêchera pas le réchauffement climatique(des centrale encore et encore pour alimenter tous se bazar). LE PRIX A PAYER POUR ETRE SOIS DISANT CONNECTER;qu'elle hypocrisie!!!!!!

Fr.ToTO

09/01/2016 – 15:00:40

Annie F. habite à Toulon un immeuble collectif, prévenue par ERDF de l'installation d'un compteur Linky 3 jours avant la pose, a envoyé une Lettre RAR pour refuser.

De fait, le compteur de son appartement n'a pas été installé, mais ceux de ses voisins l'ont été.

La nuit qui a suivi l'installation elle n'a pas pu dormir, "grillant", la fenêtre ouverte... Elle ne peut plus dormir chez elle alors que jusque là, modérément électrosensible, elle le pouvait.

Dès l'entrée dans l'immeuble, elle ne se sent pas bien du tout, et ne peut plus aller chez elle que pour prendre quelque affaires, elle dort chez des amis, mais combien de temps cela pourra-t-il durer ?

Et quand Linky sévira sur son lieu de travail ?

Témoignage recueilli par Alain Vérignon le 17 décembre 2015

Rédigé en novembre 2015, le témoignage, d'une personne chez qui le compteur :

Linky a été installé chez moi en 2013 sans autorisation préalable (mail envoyé à Annie Lobé).

J'ai fait en juin 2013 un burn-out (pour lequel j'ai immédiatement été prise en charge par mon médecin et un psychiatre) suivi d'une dépression sévère pendant 2 ans, malgré un lourd traitement médicamenteux.

"Je viens d'être licenciée il y a 4 mois pour inaptitude. Au cours de ces 2 dernières années, j'ai eu et ai encore des démangeaisons incessantes dans le dos et sur les épaules, des insomnies récurrentes, une fatigue chronique et de violents maux de tête. Mes enfants présentent, à des degrés divers, des problèmes d'insomnie, de fatigue, de démangeaisons, de maux de tête, de nausées et d'anémie. Mon époux, quant à lui, a vu son diabète se dérégler et sa fatigue augmenter considérablement..."

INCENDIE:

(CPL mise en service ou pas !)

Des risques d'incendie

Les radiofréquences CPL émises par les compteurs Linky posent un grave problème de sécurité incendie car les câbles du réseau électrique ne sont pas conçus pour transporter des radiofréquences. Lors de l'expérimentation menée en France en 2010 dans seulement deux régions de France (Indre-et-Loire et région lyonnaise), plusieurs incendies ont été déclenchés. EDF a publié le 15 juillet 2015 de nouvelles conditions générales de vente dans lesquelles tout incendie est assimilé à un cas de force majeure dans lequel ERDF dégage sa responsabilité. Cela signifie qu'en cas d'incendie provoqué par le compteur Linky ou par les radiofréquences qu'il injectera dans nos câbles et fils électriques, ainsi que dans les appareils électriques qui ne sont pas blindés contre ces radiofréquences, il appartiendra au client –c'est-à-dire à la victime– de prouver la responsabilité d'ERDF

Témoignage de Melosam dans le Rhône Alpes:

<http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-7042569-compteur-et-coffret-coupe-circuit-ccpi-prend-feu-dans-notre-mais>

"Compteur et coffret coupe circuit ccpi prend feu dans notre mais..."

Bonjour, nous avons été victimes d'un incendie à notre domicile dont nous sommes propriétaires. L'incendie s'est déclaré dans la nuit du 30 décembre 2015, sur le compteur appartenant à ErDF. Mon mari qui a veillé avec sa maman venue en vacances chez nous pour les fêtes de fin d'année a vu le départ de feu se déclarer sur la partie du compteur ErDF qui se situe à l'intérieur de notre maison, il m'a réveillé en sursaut, et m'a dit d'évacuer notre fille de 3 mois qui était à proximité du compteur, il est allé chercher notre fils de 2 ans et demi à l'étage et est immédiatement sorti de la maison, il est rentré de nouveau dans la maison afin d'évacuer nos chats dans notre jardin, ensuite il a alerté nos voisins afin qu'ils puissent évacuer en cas de propagation d'incendie. Avec ma belle mère, nous avons en attendant contacté les pompiers qui sont intervenus rapidement. Les soucis ont commencé quand ErDF est intervenu pour couper l'arrivée principale d'électricité. L'intervenant a voulu démonter le compteur, mon époux a empêché que l'agent le fasse car selon lui il cherchait à faire disparaître les preuves. Nous avons contacté notre assurance immédiatement afin de déclarer le sinistre, et nous a mandaté un expert d'assurance qui est venu à 16h le jour-même afin de faire les premières constatations et vérifier que nous sommes bien assurés. Mon époux a eu 9 jours d'ITT, mes enfants 1 jour chacun, et moi 15 jours d'ITT. Le 16 octobre dernier, ce même compteur a déjà eu un début d'incendie avec un déplacement en urgence ERDF à 2h30 du matin. A ce jour, ErDF refuse de nous envoyer le rapport d'intervention du 16 octobre. Le technicien d'intervention ErDF devant plusieurs témoins, nous a dit que seul des experts détermineront l'origine de l'incendie, car il n'était pas habilité à le faire. Nous recevons le 15 janvier un courrier d'ErDF nous stipulant que l'agent a déterminé que l'origine de l'incendie ne provenait pas du compteur, donc leur responsabilité n'était pas engagée. À la réunion contradictoire du 18 janvier entre ErDF, mon expert d'assurance, l'expert électricien, ErDF s'est permis de ne pas venir, et empêche toutes les investigations nécessaires au bon déroulement de l'expertise. À ce jour, mon expert d'assurance a déterminé que le départ de feu provenait bien des éléments appartenant à ErDF, mais du fait qu'ErDF refuse de venir aux convocations afin qu'il procède à la dépose de leur installation, cela empêche la mise en route pour les réparations mobilières et immobilières. Mon mari est blessé, je suis en état de choc, et sous antidépresseurs depuis l'incendie, un garçon de deux ans et demi choqué par l'incendie et traumatisé par les préjudices subis après ce sinistre, un bébé qui perd tous ses repères, nous avons été relogés 5 fois en un mois. Nous avons des chats qui vivent sur place dans notre jardin où nous sommes obligés de nous rendre tous les jours pour nous en occuper, nous avons perdu notre confort de vie, je suis très fatiguée. ErDF nous rend la vie chaque jour un peu plus difficile, nous sommes épuisés. Y a t'il une procédure pour nous permettre d'accélérer les démarches ? Nous aider dans cette épreuve. Merci d'avance. Dans l'attente de vous lire

Bien que pour ce cas l'on ne puisse confirmer que ce soit un compteur « Linky », cela nous en dit long sur le comportement aberrant et déplorable d'ErDF face à un tel drame !

Le 9 octobre 2010 à 17:04

"J'habite en Indre-et-Loire et nous sommes département pilote. Il n'y a que des problèmes avec ce nouveau compteur, il prend feu. 2 personnes sur Amboise ont eu la surprise de voir ce nouveau boîtier en feu et si elles n'avaient pas été là leurs maisons auraient brûlé et elles ne sont pas les seules. "

Le 19 novembre 2010 à 16:00

"Simple témoignage : des amis locataires dans un immeuble du Vieux-Lyon ont dû se résigner à accepter la pose de ce compteur. Quelques semaines après, leur voisine a été victime d'un incendie apparemment provoqué par un court-circuit dans son appartement. "

Le 28 novembre 2010 à 13:38, par Jean

"Je suis pour les énergies nouvelles et n'ai vraiment pas l'habitude de me plaindre de tout et de rien, mais juste une petite chose... Le compteur Linky de mes parents s'est littéralement enflammé au bout de 2 mois d'installation, ils ont eu de la chance d'être à côté quand c'est arrivé, car la maison aurait pu brûler et eux avec !!!!

Le mec d'EDF leur a expliqué que 5% des Linky prennent feu, vous vous rendez compte ? 5 Linky sur 100 provoquent des incendies, c'est juste énorme !!!!"

Extraits sonores à écouter **ATTENTIVEMENT !**

http://antennes31.org/audio/Marc-Cendrier_Sud-Radio.mp3 (du 25.01.2016)

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/rmc-16-janvier-2016-bernard-lassus-erdf-reconnait-8-incendies-dus-au-linky.mp3> (cela concernait la période test 2010-2011 et uniquement des cas avérés, certains ont très bien pu être occultés comme ces dernières semaines décembre 2015 à aujourd'hui...) et cette histoire de serrage mal vissé ça fait un peu gros sur l'ensemble des départs d'incendie !

VIE PRIVEE:

Voilà pourquoi il vaut mieux ne pas déployer des compteurs utilisant la technologie sans fil ou encore CPL (Courant Porteur en Ligne). En plus d'être piratable, des personnes mal intentionnées pourront espionner et voir l'activité des personnes ayant ce type de compteur.

"La CNIL a démontré qu'il est possible de connaître en temps réel, à partir des variations de la consommation électrique, si un logement est vide ou occupé, combien de personnes sont présentes et leurs activités. Des interfaces logicielles, déjà développées et existantes, permettent de détecter la « signature » de chaque appareil électrique à l'allumage."

Voilà pourquoi il vaut mieux ne pas déployer des compteurs utilisant la technologie sans fil ou encore CPL (Courant Porteur en Ligne). En plus d'être piratable, des personnes mal intentionnées pourront espionner et voir l'activité des personnes ayant ce type de compteur.

<http://yonnelautre.fr/spip.php?article10001>

LINKY EN ACCES PUBLIC - PIRATAGE DONNEES PRIVEES ?

Réflexion CNIL pour les clients qui ont un compteur Linky accessible depuis l'extérieur : avec Linky on a quand même un port USB laissé en libre accès public pour quiconque viendra depuis la rue accéder à nos données personnelles. Alors effectivement, Erdf s'engage (...) à assurer la confidentialité de nos données personnelles de consommation. Mais qu'en est il de cette faille béante de port USB au final accessible à tout public depuis votre rue, votre escalier d'appartement ? Ce port USB met en libre service vos consos personnelles (validé CNIL ça ?), et créé un point d'entrée sur votre habitation et vos datas (+ contrôle des appareils connectés ?). On se doute bien que tout hacker bien équipé n'aura aucun mal à faire ce qu'il veut via ce point d'accès USB. Y a pas une faille avec ce PORT USB (CNIL ?)

Le Conseil Constitutionnel de France aurait-il donné son accord pour imposer un appareil connecté au citoyen ? Il nous semblait bien pourtant que cela soit anticonstitutionnel !

Vidéo :

<https://www.facebook.com/sodan.levid/videos/1688044034805182/>

L'Émetteur Radio Linky (ERL) « optionnel » :

L'ERL est la passerelle de communication qui permettra l'accès sans fil des équipements des locaux (résidentiels, commerces, bureaux) aux données du compteur Linky, soit le principe de la domotique.

Deux protocoles radio standards seront utilisés : ZigBee et KNX RF.

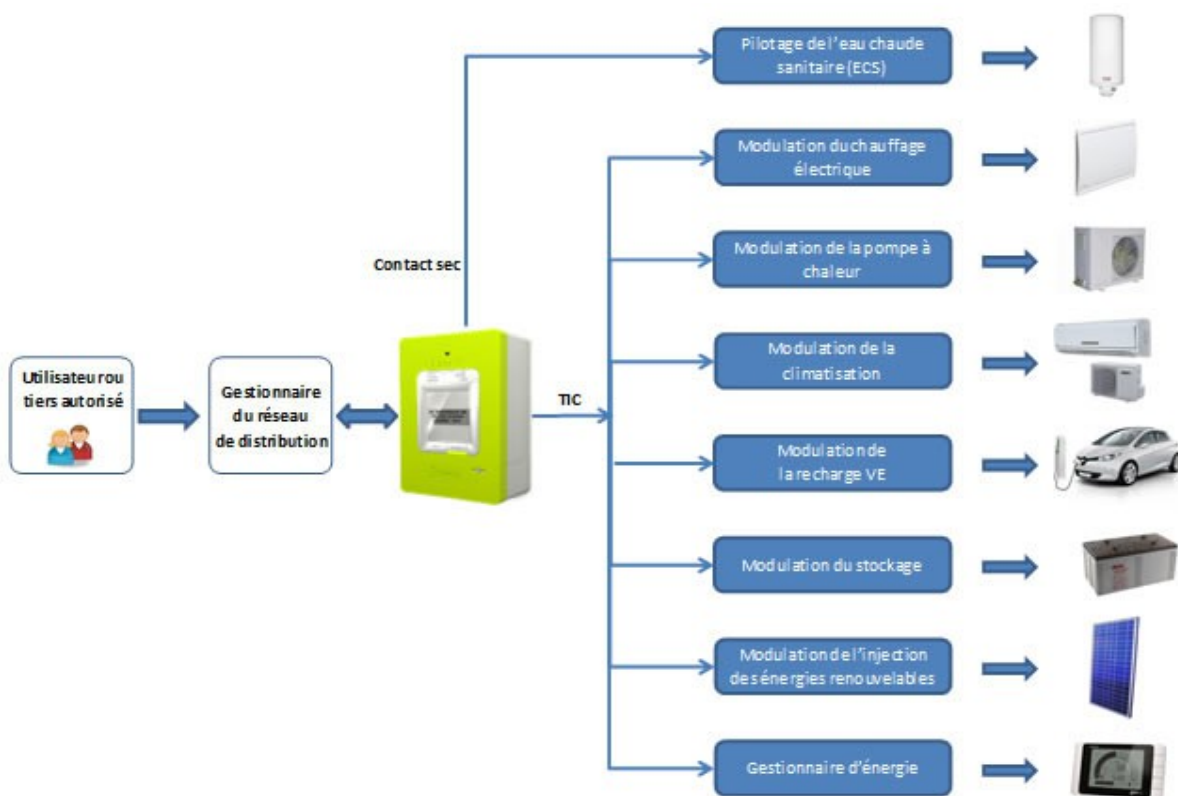
ZigBee devrait utiliser la bande de fréquences 2400Mhz (soit 2.4Ghz), quand à KNX RF la bande 868Mhz, tous les deux donc sur des bandes dites UHF diffusant sur le même principe que le wifi que chacun connaît.

L'ERL est une option du dispositif Linky, il sera sans doute proposé par un des nombreux fournisseurs qui risquent de se bousculer dès que le « loup sera rentré dans la bergerie ». Ce dispositif se présente sous la forme d'un module (comme un gros domino) qui s'enfiche dans le boîtier interne du Linky. Le champs électromagnétique de ce module, s'ajoutera une fois de plus au champs ambiant domestique déjà présent, il devrait toutefois être limité à quelques mètres du compteur.

Sorties de Télé-Information Client des appareils de comptage Linky :

Les appareils de comptage électroniques (notamment le compteur Linky, objet de ce document) intègrent des options tarifaires et des traitements de plus en plus riches.

Pour que les utilisateurs du réseau puissent tirer les meilleurs bénéfices de ces traitements, le compteur offre des interfaces d'information performantes comme un affichage multi-écran, des contacts de sortie programmables et une sortie d'information numérique. Cette sortie d'information numérique est couramment appelée « sortie de télé-information client » ou, plus simplement, « télé-information » ou TIC.



Deux modes de la TIC (TIC historique & TIC standard) :

TIC historique (contact sec) en gros utilisant le principe du CPL *basique* 175 hz (qui n'a rien à voir avec le CPL du Linky !).

TIC standard utilisant le CPL du Linky *ou Euridis (CJE « Compteur Jaune Électronique).

*(doit être installé aux frais de l'abonné par son électricien – Contrat tarifaire proposé par EDF pour la gestion des appareils de l'abonné.

Les conséquences sur un éventuel brouillage de fréquences des services existants :

Contrairement à ce que certains, mal informés ou incompetents, prétendent, il existe plusieurs services et utilisateurs exploitant tout ou partie des fréquences du CPL « Linky ».

La bande CENELEC A étant considérée comme « Appareil à Faible Portée (AFP) », son statut ne lui confère aucune priorité sur un quelconque service existant, qui ont par contre eux, des statuts prioritaires qui les protègent.

De ce postulat, le CPL du Linky aurait certaines obligations de veiller à ne pas perturber et à respecter les services existants !

Pour information, voici une liste des services existants officiels utilisant tout ou partie de la bande « empruntée » par le CPL protocole G1/3 et susceptibles d'être brouillés pour certains :

- Brouillage réel possible sur le **service officiel des fréquences étalons et signaux horaires**, pour l'exploitant sur le territoire français et surtout pour le récepteur ! (récepteur DCF77 sur un réveil par exemple) *(Ces stations et leurs fréquences sont pourtant protégées contre les brouillages préjudiciables !)*
- *Brouillage possible par des fréquences harmoniques sur le **service officiel Radio-amateurs** de la bande des 2 kms (alentours 137 khz)*
- *Pour ce qui concerne les **services officiels suivants** :*
 - **Radionavigation** - affectation : **Administration des ports et de la navigation maritime et fluviale, « Défense » et ARCEP**
 - **Services Fixes** - affectation : **ARCEP, DEF (Interarmées, Marine Nationale), OTAN**
Il nous paraît logique et légitime de penser que ces administrations n'utilisent pas ou plus de systèmes CPL (quel qu'il soit) depuis de nombreuses années au sein de leurs enceintes (malgré le blindage et filtrage, même partiel de leurs installations électriques) pour les raisons évidentes de sécurité ! Un déploiement de "Linky" chez eux n'est sans doute même pas envisagé.

De la même manière que pour les services officiels existants, il existe également, dans la même catégorie que la bande CENELEC A, soit Appareil à Faible Portée (AFP) d'autres « utilisateurs » :

- Brouillage réel possible sur les implants médicaux à faible puissance *(dans le cas d'implants médicaux qui peuvent engager la sécurité de la vie humaine, rappelant que les appareils de faible portée (AFP) opèrent sans garantie de protection, les industriels et les utilisateurs devraient faire particulièrement attention au brouillage qui pourrait être causé par d'autres systèmes radioélectriques fonctionnant dans les mêmes bandes ou dans des bandes adjacentes à savoir 9 à 315 kHz)*
- Brouillage avéré par des fréquences harmoniques à priori, sur la domotique protocole x10 ou Wattlet bande CENELEC B (95 khz à 125 khz) *(Bien qu'étant également AFP ceux ci peuvent pourtant être perturbés par le CPL Linky malgré un filtre qui leur est propre)*

LES NORMES ?

Parlons en un peu de ces normes...

Les normes en vigueur qui définissent les seuils des champs électromagnétiques datent de 1999 à 2004 ! (Recommandations Euro, Directives Euro puis Décrets français)

A cette époque et plus particulièrement pour les Basses Fréquences (30 khz – 300 khz), on y trouvait surtout le service de radiodiffusion des Grandes Ondes (analogique) avec quelques sites d'émissions bien *spécifiques* sur le territoire métropolitain et en accord avec nos voisins européens (pour en ce qui concerne les stations RTL et Europe 1). Également et toujours les services de radionavigation et dits « Fixes » (civils et militaires) implantés sur des sites tout aussi bien *spécifiques, sécurisés qu'encadrés*.

A part la station France Inter qui exploite, en plus de son service public, un service de fréquence étalon, on ne trouve à priori pas d'autres services de ce genre sur le territoire. Cela étant le « particulier » disposait déjà de récepteurs dit « radio-piloté » par fréquence étalon principalement par le super émetteur allemand DCF77 (par sa fréquence de 77khz réglementée). Et bien sûr quelques particuliers en domotique x10 bande CENELEC B et d'implants médicaux.

Il n'y avait à cette époque aucun dispositif à dimension « nationale » et « imposé » à chaque foyer générant un quelconque rayonnement électromagnétique qui plus est en ondes pulsées !

Pourtant ces normes obsolètes qui ne sont plus du tout d'actualités avec notre quotidien et les avancées technologiques sont toujours en vigueur aujourd'hui !

Et c'est à partir de ce postulat qu'ErDF se défend d'être en dessous des normes fixées aujourd'hui ! Combien même les niveaux puissent ils être faibles, la durée d'exposition resterait permanente !

Il y a bien eu quelques aménagements sur une baisse des seuils, dans le bon sens pour la protection du « vivant » ces dernières années concernant principalement une partie de la bande UHF, notamment pour les services de téléphonie mobile « GSM, UMTS, LTE » soit de 800 Mhz à 2600 Mhz mais RIEN en ce qui concerne les Basses Fréquences (BF/LF en anglais 30 khz -300 khz) !

Dans 2 deux vidéos ci-dessous, malgré qu'il soit question principalement du « téléphone mobile », on réalise à quel point il est hallucinant et consternant de constater à quel point les pressions des lobbyistes et industriels soient énormes au plus haut sommet de l'état sur ses différents seuils.

[https://drive.google.com/folderview?](https://drive.google.com/folderview?id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM)

[id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM](https://drive.google.com/folderview?id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM)

[https://drive.google.com/folderview?](https://drive.google.com/folderview?id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM)

[id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM](https://drive.google.com/folderview?id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM)

Dans la vidéo suivante il faut la voir sur un plan général, les compteurs « communicants » en question ne sont pas de la même conception que les nôtres. Notez surtout le message, à quel point on sacrifie la santé du « peuple » sur l'autel du profit !

[https://drive.google.com/folderview?](https://drive.google.com/folderview?id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM)

[id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM](https://drive.google.com/folderview?id=0B9UDBYjUZG5yaXRITXBTZjJNUXM&usp=sharing&tid=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM)

Les Vrais Bénéficiaires !

Linky : un projet "évolutif" dont les pires dangers se révéleront après coup !

ErDF l'avoue : *les vrais bénéficiaires du programme Linky sont les "fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, start-up,..."*

C'est la stratégie du Cheval de Troie : l'objectif d'ErDF est d'installer 35 millions de compteurs Linky, sans utiliser dans un premier temps toutes les "potentialité" de ces appareils pour ne pas en révéler immédiatement les dangers et les buts réels.

C'est une fois que ces compteurs seront en place que le crime pourra être pleinement consommé. Si vous pensez qu'il s'agit de supputations voire de "complotisme", voici un extrait d'une brochure d'ErDF bien différente de celles qui sont distribuées au public ou aux élus :

"Le programme Linky a pour ambition de créer un standard mondial de l'industrie du comptage évolué. Pour y parvenir, ERDF a bâti un système évolutif utilisant des technologies de pointe, capables de gérer de très importants flux de données.

Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur : Big Data, usages domotiques, objets connectés... L'installation des compteurs communicants bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique.

Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie : fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, start-up..."

http://www.erdf.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf (page 6)

Retenez bien la conclusion de ce passage : ***les programmes de compteurs communicants sont faits pour le plus grand bénéfice des entreprises commerciales qui préparent impatiemment leurs "offres"***. C'est pour elles et leur business que les compteurs communicants sont installés, pas pour nous...

Les promoteurs des compteurs communicants se proposent de venir faire sous vos yeux des mesures pour vous "prouver" qu'il n'y a pas d'émissions dangereuses d'ondes électromagnétiques. C'est comme venir inspecter une centrale atomique avant que le combustible nucléaire n'y soit utilisé.

- "Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur" : tout est dit ! Les ondes vont circuler à tout va dans nos logements...

- ***"Fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, start-up" : voici les vrais bénéficiaires du programme Linky, et c'est ErDF qui le dit...***

Sachez aussi que le terme Big Data désigne la captation de toutes les informations possibles et imaginables... sur nous : nos habitudes, nos comportements, nos achats, nos fréquentations. C'est ce business-là, dont nous sommes sensés être les cobayes et les victimes, que ErDF entend développer avec Linky.

ErDF est une entreprise de service public, mais le fait est que son objet est totalement dévoyé au profit d'intérêts privés. Linky est un Cheval de Troie : une fois installé, ce compteur sera notre pire ennemi, présent dans nos domiciles, dans nos vies.

Le pire est que les communes, propriétaires de compteurs d'électricité, institutions par nature au service des habitants, sont instrumentalisées dans le cadre du programme Linky au profit d'intérêts industriels et commerciaux.

De trop nombreux élus sont trompés (croyant probablement que les dirigeants d'EDF et ErDF représentent encore le service public !) et, en ne s'opposant pas à l'installation des compteurs communicants, ouvrent la porte aux intérêts privés qui vont utiliser ces compteurs pour leur business au détriment des habitants...

ANNEXES

Vidéos:

Spécifiquement lié au « Linky » « On n'est plus des Pigeons » /France4

http://www.france4.fr/emissions/on-n-est-plus-des-pigeons/enquete/linky-le-compteur-qui-fait-polemique_462425 (à regarder jusqu'au bout)

<https://www.youtube.com/watch?v=KOhmSzeHqpg> (com de chez ERDF)

Important, "écoutez bien de la 18ème seconde à la 35ème seconde"!

Deux choses essentielles à retenir:

18 à 30/ ERDF affirme bien ici aussi: "*Les fils installés dans nos domiciles, à travers lesquels passe le courant qui alimente nos appareils électriques, serviront également à faire circuler les informations vers le compteur Linky. C'est la technologie dite du CPL : Courant Porteur en Ligne.*"

30 à 35/ "*Aucune onde électromagnétique ne sera donc émise dans les domiciles.*" complètement FAUX ! Ceci a déjà été maintes fois expliqué, "le CPL n'étant pas adapté sur nos installations domestique, celui-ci devient radiatif et nos fils rayonnent tel une antenne géante"

Extrait audio:

http://antennes31.org/audio/Marc-Cendrier_Sud-Radio.mp3 (du 25.01.2016)